

# Guide du **TRI**

**TRIER  
COLLECTER  
VALORISER**

**POUR UNE ÎLE PRÉSERVÉE**



1 Les emballages

2 Les papiers

3 Le verre

4 Les ordures ménagères

5 Les végétaux

6 Les encombrants / Les ferrailles  
Les DEEE

7 L'amiante / Les DASRI  
Les déchets diffus spécifiques

8 Les textiles La recyclerie

9 Les autres déchets

10 Les poulaillers / Les composteurs

11 La réduction des déchets

## Le mot du Président

Nous sommes toutes et tous responsables de notre environnement, particulièrement sur l'île de Noirmoutier, où nous avons la chance de disposer d'un cadre de vie tout à fait remarquable, préservé par ceux qui nous ont précédé. Il nous incombe désormais de protéger au mieux notre île pour permettre à nos enfants de goûter le même bonheur que celui que nous éprouvons au quotidien. « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme » avait coutume de dire Lavoisier. Cette affirmation agit comme un fil conducteur pour la Communauté de Communes, engagée depuis plus de 7 ans dans une démarche vertueuse en matière de tri sélectif.

Il importe que les activités humaines laissent la plus petite trace possible sur la nature. Mieux nous trions, mieux nous recyclons et plus nous entrons dans une logique d'économie circulaire.

Ce nouveau guide du tri a pour objet de rappeler les règles que vous connaissez mais également de préciser les nouveautés pour l'année 2017.

Désormais nous simplifions : tous les emballages se trient. Ils pourront se mettre dans le bac de tri ou dans les colonnes « emballages » disposées sur l'île ou à la déchèterie.

Le papier ne sera plus mis dans le bac de tri « emballages » mais directement conduit vers les points d'apport volontaire ou à la déchèterie. C'est une demande d'uniformisation demandée par Trivalis, notre syndicat départemental.

Enfin, il est utile de rappeler que le meilleur des tris est celui... que nous n'avons pas à faire. Plus nous réduisons à la source les emballages et meilleur sera notre environnement. Soyons collectivement vigilants sur notre façon de consommer pour donner un avenir à notre planète, donc à nos enfants.

Merci de conserver ce guide du tri et de l'utiliser pour nous accompagner dans cette démarche « Zéro déchet, zéro gaspillage ».

Un grand merci à l'équipe de la Communauté de Communes qui œuvre au quotidien pour une collecte efficace.

Noël FAUCHER

---

Renseignements et informations au 02 51 35 89 89

[www.cdc-iledenoirmoutier.com](http://www.cdc-iledenoirmoutier.com)

Rejoignez-nous sur Facebook : [www.facebook.com/cdc.iledenoirmoutier](https://www.facebook.com/cdc.iledenoirmoutier)

Le calendrier de collectes des déchets est disponible à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier et téléchargeable sur le site Internet

# Les EMBALLAGES carton et métal

**Il suffit de bien les vider...inutile de les laver...  
à déposer en vrac...inutile de les imbriquer !**



Les briques alimentaires et les surremballages en carton

**Gagnez de la place, aplatissez vos emballages cartons !**



Les bidons de sirop, les aérosols, les boîtes de conserve, les canettes, les barquettes en aluminium, les capsules, bouchons et couvercles métalliques, les dosettes de café, les opercules, les tubes de crème...



**Les INTERDITS**  
Jetez-les avec les ordures ménagères ou en déchèterie !



COUVERTS, LAMES DE RASOIRS, FILS ÉLECTRIQUES, CLOUS, VIS, OUTILS, ...

**Pour plus d'infos : [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)**



# Les EMBALLAGES plastique

Il suffit de bien les vider... inutile de les laver...

Gagnez de la place, aplatissez les bouteilles plastique !



Les bouteilles d'adoucissant, produit douche, lessive, liquide-vaisselle, javel, nettoyant wc...

Les bouteilles transparentes : eau, jus de fruit, soda... les bouteilles de lait, de soupe, les yaourts à boire... les bouteilles d'huile, les flacons de sauce tomate, mayonnaise, vinaigrette...



Les suremballages des packs de bouteilles, blisters, films et sacs plastique...

**Les INTERDITS**  
Jetez-les avec les ordures ménagères ou en déchèterie !



TOUS LES AUTRES OBJETS EN PLASTIQUE COMME LES JOUETS, BIDONS (>10L), TUYAUX, TEXTILES

Pour plus d'infos : [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)

# Les EMBALLAGES plastique

à déposer en vrac... inutile de les imbriquer !



Les pots de crème fraîche, yaourt, rillettes, emballage de jambon, barquette de beurre, de fruit, de viennoiserie...



GOBELETS, COUVERTS, VAISSELLE JETABLE, POTS DE FLEURS, CINTRES, ...

Pour plus d'infos : [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)



# Les PAPIERS

Tous les papiers se trient et se recyclent.

Il suffit de les déposer en vrac dans les colonnes d'apport volontaire



Journaux-Magazines



Courriers-Lettres



Livres-Cahiers



Publicités-Prospectus



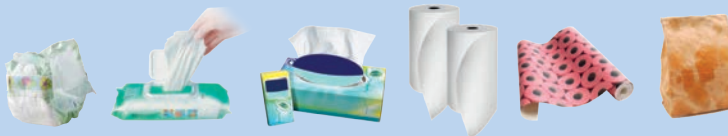
Enveloppes-Papiers



Catalogues-Annuaire



Les  
**INTERDITS**  
Jetez-les avec les  
ordures ménagères !



COUCHES-CULOTTES, LINGETTES, MOUCHOIRS EN PAPIER, ESSUIE-TOUIT, PAPIERS PEINTS, PAPIERS GRAS, ...

Pour plus d'infos : [www.ecofolio.fr](http://www.ecofolio.fr)



# Le VERRE

**Il suffit de bien les vider...inutile de les laver...à déposer en vrac !**  
*sans bouchon ni capsule, ni couvercle.*



Les flacons de parfum



Les bocaux, les pots de yaourts, de sauces, de condiments, d'épices.

Les bouteilles de jus de fruits, de boissons alcoolisées, d'huile, de vinaigre.



**Les INTERDITS**  
Jetez-les avec les ordures ménagères ou en déchèterie !



AMPOULES A FILAMENT, PORCELAINES, CRISTAL, VAISSELLE EN VERRE, MIROIRS BRISÉS, VITRES CASSÉES, ...

**Pour plus d'infos : [www.verre-avenir.fr](http://www.verre-avenir.fr)**



# Les ORDURES MÉNAGÈRES

Il suffit de les mettre dans des sacs étanches et fermés



Mouchoirs en papier



Essuie-tout



Lingettes



Vaisselle cassée



Coton-tiges



Disque à démaquiller



Papiers-peints



Couches-culottes



Cartons gras



Restes de repas



Les  
**INTERDITS**  
A déposer  
en déchèterie !

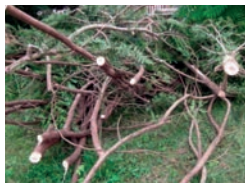


GRAVATS, TEXTILES, DÉCHETS DANGEREUX, DÉCHETS VERTS



# Les VÉGÉTAUX

**Il suffit de les apporter en vrac à la déchèterie ou de les mettre dans un composteur domestique** (voir p.10) *sans sac plastique, ni caillou, ni ferraille !*



Taille de haie, pelouse, feuilles et fleurs fanées, branches d'élagage et branches de haies.



**Déchèterie**



**BON À SAVOIR !**

Les déchets du jardin peuvent être de vraies ressources !  
N'hésitez pas à composter, broyer les branches pour faire du paillage, pratiquer le mulching....

# Les EMCOMBRANTS-FERRAILLES

## Pour se débarrasser d'un objet volumineux, que faire ?

*La collecte a lieu tous les mois,  
1 mois sur 2 pour les encombrants et l'autre pour la ferraille.*

### Encombrants et ferrailles autorisés

Objets volumineux : literie, mobilier,  
vélos, poussettes...

Déchets volumineux issus du bricolage  
familial : portes, fenêtres, équipements  
de cuisine et de salle de bain, sanitaires,  
revêtements de sol.



Les encombrants ne doivent pas encombrer !

Sortez vos encombrants sur le trottoir la veille de la collecte et veillez à ce qu'ils ne gênent pas la circulation des piétons. Pour faciliter l'évacuation par camion grue, ne les mettez pas sous les fils électriques ou téléphoniques ou encore sous les arbres.



Appelez du lundi  
au vendredi  
au 02 51 35 89 89

Renseignements à fournir :  
votre nom, adresse précise,  
numéro de téléphone fixe  
ou portable et la liste des  
encombrants à faire enlever.



**Déchèterie**

Les  
**INTERDITS**  
A déposer  
en déchèterie !



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE (DEEE), DÉCHETS SPÉCIAUX (DMS) : HUILE MOTEUR, BATTERIE, SEAU DE PEINTURE, TÔLE AMIANTE, PNEUS, GRAVATS, ...

# Les DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

## Gros électroménager hors-froid

Fours, machines à laver, lave-vaisselle, chauffe-eau...



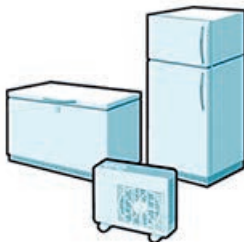
## Écrans

Téléviseurs, écrans plats, ordinateurs portables, tablettes...



## Gros électroménager froid

Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs...



## Petits appareils

Petits électroménagers, outillages électroniques, téléphones portables...



Où les déposer ?  
2 solutions

❶ **Le 1 pour 1** : Lors du renouvellement d'un appareil, le vendeur est tenu de reprendre votre appareil usagé du même type, même lors d'une livraison à domicile.

❷ **La déchèterie** : Un local spécifique permet de stocker temporairement les appareils électriques ou électroniques, avant qu'ils ne soient envoyés vers une filière de recyclage.

# L' AMIANTE

La collecte de l'amiante s'effectue deux fois par an sur le site de la déchèterie.

Il est nécessaire de s'inscrire à la Communauté de Communes.



# Les DASRI

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux ne doivent pas être déposés dans le bac d'ordures ménagères ni à la déchèterie. Les patients en automédication doivent demander une boîte jaune à la pharmacie. Cette boîte sera à redéposer à la pharmacie.



# Les DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

Il suffit de les apporter à la déchèterie



BRICOLAGE & DÉCORATION



CHAUFFAGE, CHEMINÉE & BARBECUE



ENTRETIEN SPÉCIFIQUE DE LA MAISON



ENTRETIEN PISCINE



ENTRETIEN VÉHICULE



JARDINAGE

# Les TEXTILES (TLC)

Il suffit de les déposer dans les bornes "Le Relais" situées à la déchèterie ou à proximité des points d'apport volontaire



Tous les TLC même usés se recyclent !

- Vêtements, chaussures (attachées par paire)
- Linge de maison : oreillers, couettes...
- Petite maroquinerie : ceintures, sacs à main
- Peluches



Tous ces articles doivent être :

- **propres** et **secs**
- mis dans des **sacs bien fermés**, pas trop volumineux (de préférence inférieur à 50L)

Pour plus d'infos : [www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr)

# La RECYCLERIE

Ce qui ne vous sert plus peut servir à d'autres !

La recyclerie de l'île collecte, trie et valorise des objets encore en état d'usage mais devenus inutiles pour leurs propriétaires. Par cette action, les meubles, jouets, outillages, vaisselles, bibelots, vélos, linge de maison, livres... sont détournés des bennes pour retrouver une seconde vie.



MOBILIER



LIVRES



VAISSELLE



VÊTEMENTS



OUTILLAGE



JOUETS



VÉLOS




OBJETS DIVERS

Dépôt les mardis, mercredis et vendredis  
de 9h00 à 12h00  
à la Recyclerie de la déchèterie

# Les AUTRES DÉCHETS


Il suffit de les apporter à la déchèterie et de les déposer dans les bennes appropriées



**GRAVATS**

**Autorisés**

- pierre
- carrelage
- remblais
- tuile



**BOIS**

**Autorisés**

- aggloméré
- cagette
- palette



**CARTONS**

**Autorisés**

tout type de carton plié



**MÉTAUX**

**Autorisés**

- métaux ferreux
- métaux non ferreux



**MOBILIER**

**Autorisés**

- mobilier intérieur
- literie
- mobilier de jardin



**PLASTIQUES SOUPLES**

**Autorisés**


- bâche transparente
- bâche couleur
- film étirable



**PLASTIQUES RIGIDES**

**Autorisés**

- pot de fleur
- tuyau
- menuiserie PVC



**POLYSTYRÈNE**

**Autorisés**

tout type de polystyrène propre



**PLAQUE DE PLÂTRE**

**Autorisés**

plaque neuve et plaque issue de la démolition



**DÉCHETS ULTIMES**  
destinés à l'enfouissement

**Autorisés**

déchets non recyclable

Les AMPOULES (exceptées à filament), les NÉONS, les PILES, les CARTOUCHES IMPRIMANTES, les RADIOGRAPHIES, les HUILES ALIMENTAIRES et les HUILES DE VIDANGE sont également acceptés à la déchèterie.

**Les INTERDITS :** matières explosives, médicaments, déchets infectieux, cadavres d'animaux, carcasse de voiture, pneus...

**Horaires et jours d'ouverture de la déchèterie**

- Toute l'année du lundi au samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Dimanches et jours fériés : - du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin, de 9h à 12h ;  
- en juillet et août, de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Fermée les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre

# Les POULAILLERS

## Réduire les ordures ménagères en adoptant des poules\* !

La Communauté de Communes propose à la vente 2 types de poulaillers :

1 poulailler individuel (pour 2 poules) : 139,64 €

1 poulailler collectif (pour 10 poules) : 729,36 €



Bon à savoir : une poule permet de réduire de près d'1/3 le contenu du bac d'ordures ménagères tout en fournissant des oeufs frais.

# Les COMPOSTEURS

La fabrication du compost permet de réduire le volume des déchets et de produire un amendement organique de qualité 100% naturel pour le jardin ou les plantes d'intérieur.

Les déchets de cuisine : épluchures, fruits et légumes abîmés, marc de café, sachet de thé, coquilles d'oeufs, restes de repas d'origine végétale...

Les déchets de jardin : tonte de gazon, fleurs fanées, feuilles mortes, mauvaises herbes, déchets potagers...

**Les INTERDITS** : viande, poisson, os, coquillages...

La Communauté de Communes propose à la vente 3 modèles de composteurs, montés puis livrés à votre domicile. Un bioseau est fourni avec le composteur ainsi qu'un guide de compostage.

- petit 400 L : 31 €
- médium 570 L : 36 €
- grand 820 L : 46 €



\* La Communauté de Communes ne fournit pas les poules



# La RÉDUCTION DES DÉCHETS



**Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !**